



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
19.11.2009

Date de la convocation des conseillers :
19.11.2009

point de l'ordre du jour no:
4 B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 27 novembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absent : Hannen, conseiller communal

Le Conseil Communal;

Objet: Acquisition Casa d'Italia: crédit spécial (art. 4/ 0720/2121/001)

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette se propose d'acquérir la Casa d'Italia sis rue de l'Alzette pour y aménager un centre associatif ;

Considérant que la signature de l'acte d'acquisition doit se faire à la demande de l'Ambassade d'Italie avant la fin de l'année ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un crédit spécial de 1.050.000,- € aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2009,

Considérant que cette dépense était imprévisible ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté puisque la dépense sera couverte par une économie du même montant aux articles suivants :

4/0420/2123/008 « Travaux de réfection à l'école Dellhoeh » 150.000.-

4/0812/2123/001 « Travaux d'aménagement de la Villa Mousset » 500.000.-

4/0835/2123/002 « Travaux de mise en conformité du Centre sportif 400.000.-

Vu le rapport afférent de Monsieur l'architecte du 18 novembre 2009 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances;

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve par 17 voix oui et 1 abstention

le crédit spécial au montant de € 1.050.000.- pour l'acquisition de la Casa d'Italia.

Le crédit au montant de € 1.050.000.- sera inscrit à l'article 4/0720/2121/001 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2009.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 27.11.2009.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal, Le bourgmestre,

Suivent les signatures